

Procès-verbal des votes  
Du Conseil Communal de Sanem  
De la séance publique  
Du vendredi, 30 mai 2008

date de l'annonce publique:	23 mai 2008
date de la convocation des conseillers:	23 mai 2008
début:	08h00
fin:	11h10

Présents:

M. Engel Georges, président,  
Mme Asselborn-Bintz Simone, Mme Cecchetti Myriam, M. Conter Raymond, M. Diels Johny, M. Goelhausen Marco, M. Hoffmann Armand, M. Lorang Mike, Mme Morgenthaler Nathalie, M. Piscitelli José, Mme Reuter-Angelsberg Dagmar, Mme Reuter-Bauler Carine, M. Rings Robert, M. Sunnen Fred,  
M. Theisen Luc, secrétaire communal.

Absent(s) excusé(s): M. Schroeder Nico.

Madame Reuter-Bauler Carine a quitté la séance après le vote du point 9.4.  
Monsieur José Piscitelli n'a pas pris part au vote du point 10.  
Monsieur José Piscitelli n'a pas pris part au vote des points 12-17.

Premier votant: M. Diels Johny

*Le collège échevinal demande au conseil communal de bien vouloir approuver l'ajout des points suivants à l'ordre du jour de la séance du 30 mai 2008:*

*14.1 Modification de la composition des commissions consultatives.*

**Vote unanime**

## Ordre du jour

1. Assermentation de Monsieur Johny Diels comme conseiller de la commune de Sanem.
2. Correspondance et Informations.
3. Rapports à approuver.

Le conseil communal

*Vu les rapports des séances du 21 février 2008 et du 17 mars 2008 présentés par le secrétaire communal;*

à l'unanimité des voix, décide d'approuver les rapports des séances du 21 février 2008 et du 17 mars 2008.

Vote unanime

---

## PROJETS

4. Construction d'un centre de secours pour les besoins du service d'incendie communal et le service de secours de la protection civile. Projet définitif détaillé: 6.873.922,26 € (4/0340/2123/001)

Vote unanime

5. Aménagement d'une nouvelle aire de jeux dans la cour de récréation de l'école à Ehlerange. Projet définitif détaillé et crédit: 98.620 € (4/0420/2123/035)

Vote unanime

6. Installation de barrières et modification du contrôle d'accès à distance au service technique dans la rue de l'Usine à Belvaux. Projet définitif détaillé: 29.500 € (4/0134/2123/012)

Vote unanime

7. Acquisition de véhicules automoteurs pour les besoins du service jardinage; équipements de fauchage, transports et d'arrosage. Projet définitif détaillé: 29.000 € (4/1212/2231/001)

Vote unanime

8. Fourniture d'une caméra de chaleur pour les besoins des services de secours de la Commune de Sanem. Projet estimatif détaillé: 13.000 € (4/0340/2241/001)

Vote unanime

---

## FINANCES

9. Ajustement de diverses taxes communales:

9.1. Adaptation du règlement-taxe concernant la gestion des déchets

Le Conseil Communal

*Vu la loi communale du 13 décembre 1988;*

*Vu les articles 99 et 107 de la Constitution;*

*Vu le règlement communal concernant la gestion des déchets approuvé en date du 26 juillet 2002 par le conseil communal et le 8 août 2002 par l'Autorité Supérieure sous le numéro 307/02/cr;*

*Vu le règlement-taxe concernant l'enlèvement des ordures approuvé en date du 26 avril 2006 par le conseil communal et le 29 mai 2006 par l'Autorité Supérieure;*

*Vu qu'une analyse du coût de revient concernant l'enlèvement des déchets a été réalisée par un conseiller en matière financière externe;*

*Considérant que le collège échevinal propose une augmentation de la « taxe de base annuelle » ainsi que de la « taxe par vidage » à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2008 afin de se rapprocher du principe du pollueur-payeur et propose par ainsi de modifier les articles 1 et 13 du prédit règlement taxe;*

| décide le règlement-taxe suivant:

Art. 1 : Déchets (Ordures ménagères et assimilées)

<u>Poubelle (grise)</u>	<u>Taxe de base annuelle par utilisateur raccordé</u>	<u>Taxe par vidage</u>
80 l	158,00 €	3,00 €
120 l	158,00 €	4,50 €
360 l	158,00 €	13,50 €
Sac-poubelle 50 l		3,00 €
Nettoyage de la poubelle (en cas de déménagement si besoin)	5,- €	A retenir sur la caution

- système de fermeture (Kippschloss) 25,- € par système (fourniture et montage)

Art. 2a : Caution

Caution forfaitaire 50,- € (remboursable)

(pour la mise à la disposition des récipients pour les déchets, les déchets organiques, le papier et le verre)

Art. 2b : Prix des récipients supplémentaires

Poubelle 120 l	25,- €
Poubelle 240 l	30,- €
Poub. Verre 40 l	25,- €

Art. 3 : Déchets organiques

Taxe intégrée dans la taxe des déchets.

Art.4 : Déchets encombrants et ferraille

Taxe intégrée dans la taxe des déchets.

Art.5 : Coupes d'arbres et d'arbustes

Taxe intégrée dans la taxe des déchets.

Art.6 : Papier et carton

Taxe intégrée dans la taxe des déchets.

Art.7 : Verre

Taxe intégrée dans la taxe des déchets.

Art.8 : Appareils électriques ou électroniques

Taxe d'enlèvement de 2,50 € / appareil.

Art. 9 : Enlèvement de dépôts

En cas d'identification, l'enlèvement de dépôts de déchets illégaux sur le territoire communal sera facturé à raison de 50,- €/m<sup>3</sup> (taxe minimale), nonobstant des frais et amendes découlant d'éventuelles poursuites judiciaires.

Art. 10

Le recouvrement des taxes pour l'enlèvement des déchets se fait semestriellement, ensemble avec celui des taxes d'eau et de canalisation.

Art. 11

Le recouvrement de toutes les autres taxes susmentionnées se fait en principe au courant du mois suivant la sollicitation du ou des services en question.

## Art. 12

Toutes les dispositions de règlements communaux antérieurs, contraires au texte du présent règlement, sont abrogées.

## Art. 13

Le présent règlement entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Vote(s) positif(s): 8	Vote(s) négatif(s): 6
Asselborn-Bintz Simone, Cecchetti Myriam, Conter Raymond, Engel Georges, Goelhausen Marco, Piscitelli José, Reuter-Angelsberg Dagmar, Rings Robert.	Diels Johny, Hoffmann Armand, Lorang Mike, Morgenthaler Nathalie, Reuter-Bauler Carine, Sunnen Fred

### 9.2. Adaptations des taxes relatives à la fourniture d'eau potable

Le Conseil Communal

*Vu la loi communale du 13 décembre 1988 ;*

*Vu les articles 99 et 107 de la Constitution ;*

*Vu la taxe eau approuvée en date du 13 mars 2006 par le conseil communal et le 04 avril 2006 par l'Autorité Supérieure ;*

*Vu les taxes concernant la location des compteurs d'eau potable approuvées en date du 23 juillet 2004 par le conseil communal et le 13 septembre 2004 par l'Autorité Supérieure ;*

*Vu qu'une analyse du coût de revient concernant la fourniture d'eau potable a été réalisée par un conseiller en matière financière externe qui conclut que le prix de revient de l'eau s'élèvera en 2010 à 2,50 € ttc/m<sup>3</sup> ;*

*Considérant que le collège échevinal propose une augmentation de la taxe eau par étape afin de se rapprocher du principe du pollueur-payeur et de se conformer à la directive européenne qui prévoit l'équilibre financier du service en 2010 ;*

décide de fixer

- a) la taxe d'eau unique à 2,24 € ttc/m<sup>3</sup> à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2008
- b) la taxe d'eau unique à 2,50 € ttc/m<sup>3</sup> à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2009
- c) la taxe de location des compteurs à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2008 comme suit:

QN 2,5	8,00 € ttc/semestre
QN 6	13,00 € ttc/semestre
QN 10	18,00 € ttc/semestre
QN 15	180,00 € ttc/semestre
QN 40	190,00 € ttc/semestre

Vote(s) positif(s): 8	Vote(s) négatif(s): 6
Asselborn-Bintz Simone, Cecchetti Myriam, Conter Raymond, Engel Georges, Goelhausen Marco, Piscitelli José, Reuter-Angelsberg Dagmar, Rings Robert.	Diels Johny, Hoffmann Armand, Lorang Mike, Morgenthaler Nathalie, Reuter-Bauler Carine, Sunnen Fred

### 9.3. Adaptation de la taxe d'évacuation et d'épuration des eaux usées

Le Conseil Communal

*Vu la loi communale du 13 décembre 1988 ;*

*Vu les articles 99 et 107 de la Constitution ;*

*Vu la taxe de canalisation approuvée en date du 13 mars 2006 par le conseil communal et le 04 avril 2006 par l'Autorité Supérieure ;*

*Considérant que le collège échevinal propose une augmentation de la taxe de canalisation à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2008 afin de se rapprocher du principe du pollueur-payeur ;*

*Vu la proposition du syndicat SIACH d'harmoniser les taxes d'assainissement des communes du bassin de la Chiers ;*

décide de fixer la taxe d'évacuation et d'épuration des eaux usées à 1,22 € ttc/m<sup>3</sup> à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Vote(s) positif(s): 8	Vote(s) négatif(s): 6
Asselborn-Bintz Simone, Cecchetti Myriam, Conter Raymond, Engel Georges, Goelhausen Marco, Piscitelli José, Reuter-Angelsberg Dagmar, Rings Robert.	Diels Johny, Hoffmann Armand, Lorang Mike, Morgenthaler Nathalie, Reuter-Bauler Carine, Sunnen Fred

#### 4. Adaptation du prix de pension du CIPA à Soleuvre

Le Conseil Communal

*Vu la modification des prix de pension du Centre Intégré pour Personnes Agées à Soleuvre votée au conseil communal en date du 29 novembre 2006 et approuvée par l'Autorité Supérieure en date du 18 décembre 2006;*

*Vu qu'une analyse de la tarification du Centre Intégré pour Personnes Agées a été réalisée par un conseiller en matière financière externe ;*

*Considérant que le collège échevinal propose une augmentation du prix de pension afin de réduire le résultat ordinaire négatif concernant le service proposé ;*

décide d'adapter les prix de pension du CIPA comme suit:

à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2008 :

- chambre individuelle: - 1.892,50 €
- chambre double: - 3.406,50 €
- lit de vacances: - 66,80 €/jour

à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2009 :

- chambre individuelle: 2.042,50 €
- chambre double: 3.676,50 €
- lit de vacances: 72,10 €/jour

Vote(s) positif(s): 8	Vote(s) négatif(s): 6
Asselborn-Bintz Simone, Cecchetti Myriam, Conter Raymond, Engel Georges, Goelhausen Marco, Piscitelli José, Reuter-Angelsberg Dagmar, Rings Robert.	Diels Johny, Hoffmann Armand, Lorang Mike, Morgenthaler Nathalie, Reuter-Bauler Carine, Sunnen Fred

---

PERSONNEL - Administration

10. Création d'un poste d'expéditionnaire administratif m/f à plein temps sous le statut du fonctionnaire communal au secrétariat communal.

Vote unanime

---

PERSONNEL - Maison relais

11. Création d'un poste d'assistant social, respectivement d'hygiène social, m/f, à mi-temps et à durée déterminée pour 24 mois, sous le statut de l'employé privé bénéficiant du CCT SAS, carrière PS1, à la Maison Relais Sanem.

Vote unanime

---

PERSONNEL - CIPA

12. Création d'un poste d'infirmier m/f à plein temps et à durée indéterminée au CIPA de Soleuvre, sous le statut de l'employé privé bénéficiant du CCT SAS, carrière PS4.

Vote unanime

---

DIVERS

13. Règlements de circulation.  
a. Approbation de règlements d'urgence.

Approbation d'un règlement temporaire pris d'urgence par le collège échevinal dans sa séance du 21 mai 2008:

Règlement temporaire d'URGENCE de la circulation à :  
Sanem, rue de Limpach (CV)

Le Collège échevinal,

Vu les travaux de raccordement aux différents réseaux des maisons n°8b – 8d rue de Limpach à Sanem ;

*Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir le libre écoulement de la circulation routière;*

*Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques;*

*Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques et modifiant le règlement grand-ducal du 26 août 1993 relatif aux avertissements taxés, aux consignations pour contrevenants non-résidents ainsi qu'aux mesures d'exécution de la législation en matière de mise en fourrière des véhicules et en matière de permis à point;*

*Vu que les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines;*

*Vu la loi communale du 13 décembre 1988;*

*Vu la loi du 31 mai 1999 portant création d'un corps de Police grand-ducale et d'une Inspection générale de la Police ;*

*Vu que la présente réglementation est prise d'urgence conformément à l'article 58 de la loi communale du 13 décembre 1988 ;*

Vu l'information tardive du début des travaux en date du 21 mai 2008 ;

à l'unanimité des voix, décide d'émettre le règlement temporaire d'urgence de la circulation suivant et prie l'autorité supérieure de bien vouloir en prendre connaissance:

Rue de Limpach (CV)

- Contournement obligatoire D2 ; à la hauteur des travaux

- Priorité à la circulation venant en sens inverse B5 ; selon besoin du chantier
- Priorité par rapport à la circulation venant en sens inverse B6 ; selon besoin du chantier
- Stationnement interdit C18 : des deux côtés de la rue (entre les maisons n°8 – n°10)

*Le présent règlement n° U08\_021 est valable à partir du mercredi 21 mai 2008 jusqu'à la fin des travaux (durée prévue 2 semaines) prolongation.*

#### Vote unanime

14. Questions et divers.

14.1 Modification de la composition des commissions consultatives.  
(document en annexe)

#### Commission des finances:

1. démission de M. Guy Anen (CSV) comme membre effectif
2. nomination de Mme Nathalie Morgenthaler (CSV) comme membre effectif

#### Commission des sports:

1. démission de M. Paulo Medeiros (CSV) comme membre effectif
2. nomination de M. Jean François Vedie (CSV) comme membre effectif
3. nomination de M. Johny Reuter (CSV) comme membre suppléant

#### Commission de l'égalité des chances:

1. démission de Mme Nathalie Morgenthaler (CSV) comme membre effectif
2. nomination de M. Mario Huberty (CSV) comme membre effectif

#### Vote unanime

#### SEANCE A HUIS CLOS

---

#### PERSONNEL - Enseignement

15. 1. Approbation de la demande de départ à la retraite de la dame Nicole MARSON-CHRISTOPHE, institutrice de l'enseignement préscolaire, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2008.

#### Démission accordée.

2. Approbation de la demande de la dame SCHLECK-BATTING Joëlle, institutrice de l'enseignement primaire, pour annuler son congé sans traitement à partir de la rentrée scolaire 2008/2009.

#### Annulation du congé sans traitement accordée et augmentation de la tâche à 100%.

---

#### PERSONNEL - Administration

16. Démission de la dame Manuela DURRER, rédactrice au secrétariat communal, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2008.

#### Démission accordée.

---

#### PERSONNEL - CIPA

17. Augmentation de 50% à 100% de la tâche de la dame DE RON Myriam, infirmière à mi-temps et à durée indéterminée au CIPA de Soleuvre sous le statut de l'employé privé bénéficiant du CCT SAS, carrière PS4.

Augmentation de tâche approuvée.

---

INDIGENAT

18. Options et naturalisations.

Avis favorable

Asselborn-Bintz Simone	Cecchetti Myriam	Conter Raymond
Diels Johny	Engel Georges	Goelhausen Marco
Hoffmann Armand	Morgenthaler Nathalie	Lorang Mike
Piscitelli Jos	Reuter-Angelsberg Dagmar	Reuter-Bauler Carine
Rings Robert	<del>Schroeder Nico</del>	Sunnen Fred